



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

1. Débitrice: **Flakes SA**, Rue de l'Avenir 3, 2800 Delémont

2. Déclaration de faillite: 19.08.2013

3. Suspension de faillite: 18.09.2013

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 14.10.2013

5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

6. Remarques: Dans le même délai, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office, sous menace d'amende (art. 324 CPS). Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.

Office des faillites
2800 Delémont

01090411



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 02.10.2013, No 190, Jahrgang - année - anno: 131

Konkurse - Faillites - Fallimenti Einstellung des Konkursverfahrens - Suspension de la procédure de faillite - Sospensione della procedura di fallimento